

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
en exercice : 29  
Présents : 26  
Votants : 26

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT NEUF AVRIL, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Nathanaël DUFFIT MENARD,

**PRESENTS** : DUFFIT MENARD Nathanaël, LASSERRE Adrien, CAMUS Emilie, NOYER Guillaume, LEGHNIDER Amina, BOULAY Lionnel, VERRI Rabia, BENITAH Clément, DEBONO Coraline, CHARRONDIERE Patrick, MICHAUD Florence, IGLESIS Thomas, VAULPRÉ Fabrice, NICOT Rodolphe, PERINET Alice, GAREL Kevin, BRION Benjamin, CHEKKI Vanessa, TOURNIER Claire, CHOLLET-GARNIER, Flavie CANDILLON Margaux, BAUDUIN Louanne, BIDAULT Denis, IACOVELLI Agathe, MACHADO BORGES Anabela, RUSSO David, GROSSAT Thierry, AGUETTAZ Florian.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : RAVOUX Claude à Patrick CHARRONDIERE, MICHAUD Florence à PERINET Alice, NICOT Rodolphe à DEBONO Coraline.

**ABSENT(S)** : /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, Coraline DEBONO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**2026 29 04 SF DG 055 MAJORATION DES TAUX DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS**

Le maire de Trévoux propose à l'assemblée :

- d'attribuer la majoration de 15% au titre de « commune, chef-lieu de canton », étant précisé que cette majoration s'applique sur le taux de la strate réelle fixée par la délibération susvisée, à l'indemnité du Maire, des Adjoints, des Conseillers délégués et des conseillers municipaux.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- de présenter dans le tableau suivant, l'ensemble des indemnités allouées aux élus municipaux, avec majoration dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale.

	Env globale	Taux votés 2026	Indemnité brut mensuelle indicative	Majoration 15%	Indemnité brut mensuelle indicative
Maire	2 396.44 €	51,28%	2 107,88 €	316.18 €	2 424.06
1er Adjoint	958.57 €	25,57%	1 051,06 €	157.66 €	1208.72 €
Adjoint 2	958.57 €	17,95%	737,84 €	110.67 €	848.51 €
Adjoint 3	958.57 €	17,95%	737,84 €	110.67 €	848.51 €
Adjoint 4	958.57 €	17,95%	737,84 €	110.67 €	848.51 €
Adjoint 5	958.57 €	17,95%	737,84 €	110.67 €	848.51 €
Adjoint 6	958.57 €	17,95%	737,84 €	110.67 €	848.51 €
Adjoint 7	958.57 €	17,95%	737,84 €	110.67 €	848.51 €

Adjoint 8	958.57 €	17,95%	737,84 €	110.67 €	848.51 €
Conseiller délégué 1		7,70%	316,51 €	47.47 €	363.98 €
Conseiller délégué 2		7,70%	316,51 €	47.47 €	363.98 €
Conseiller délégué 3		7,70%	316,51 €	47.47 €	363.98 €
Conseiller délégué 4		7,70%	316,51 €	47.47 €	363.98 €
Conseiller délégué 5		7,70%	316,51 €	47.47 €	363.98 €
Conseiller délégué 6		3,85%	158,26 €	23.74 €	182.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 065.00 €</b>		<b>10 064,63 €</b>	<b>1 509.62 €</b>	<b>11 574.25 €</b>

- d'appliquer ces indemnités à compter de la date du caractère exécutoire des arrêtés de délégation pour l'ensemble des élus.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et la revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 6 oppositions.**

- **ADOPTE** la majoration de 15% des taux des indemnités aux élus pour le nouveau mandat.
- **FIXE** les taux d'indemnités aux élus comme ci-dessus pour le mandat à venir.

En mairie, le 29 avril 2026

Acte publié le 5 mai 2026

Le Secrétaire de Séance,  
Coraline DEBONO



Pour extrait conforme

Le Maire,  
Nathanaël DUFFIT MENARD

